



Conseil de  
l'Union européenne

103866/EU XXVII.GP  
Eingelangt am 09/06/22

Bruxelles, le 9 juin 2022  
(OR. en)

9445/22

CSDP/PSDC 314  
CFSP/PESC 698  
COAFR 116  
RELEX 687  
CONUN 98  
CSC 213  
EUTM RCA 6  
PSC DEC 18  
EUMC 174

#### ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

---

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ relative à l'acceptation de la contribution de la République socialiste du Viêt Nam à la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) (EUTM RCA/2/2022)

---

---

9445/22

RZ/sj

RELEX.1

FR

**DÉCISION (PESC) 2022/...**  
**DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**

du ...

**relative à l'acceptation de la contribution de la République socialiste du Viêt Nam  
à la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne  
en République centrafricaine (EUTM RCA)  
(EUTM RCA/2/2022)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision (PESC) 2016/610 du Conseil du 19 avril 2016 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA)<sup>1</sup>, et notamment son article 8, paragraphe 2,

---

<sup>1</sup> JO L 104 du 20.4.2016, p. 21.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 8, paragraphe 2, de la décision (PESC) 2016/610, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité à prendre les décisions appropriées concernant l'acceptation des contributions proposées par des États tiers à l'EUTM RCA.
- (2) À la suite des recommandations du commandant de la mission de l'Union européenne et du Comité militaire de l'Union européenne concernant une contribution de la République socialiste du Viêt Nam, il convient que la contribution de cet État tiers soit acceptée et considérée comme étant importante.
- (3) Conformément à l'article 5 du protocole n° 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

1. La contribution de la République socialiste du Viêt Nam à la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) est acceptée et considérée comme étant importante.
2. La République socialiste du Viêt Nam est exonérée de contribution financière au budget de l'EUTM RCA.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Comité politique et de sécurité  
Le président / La présidente*

---